



## Calcul et simulation succession facturé par notaire

-----  
Par Jeanpietre06

Bonsoir, décidément nous sommes dans la famille coutumier du fait que nous ne poussons pas la bonne porte pour la prise en charge de nos dossiers de successions...

Ma niece à reçu un appel du notaire qui lui propose de calculer les 2 options qui s'offrent à elle pour la succession de son pere (mon frere).

En gros il a dit que pour estimer la meilleure option pour elle (legataire universele) il devait prendre le temps de tout calculer (il y a une maison et 1 compte en banque, mais il y avait une donation anterieure)

je me demande si les calculs n'ont pas déjà été fait pour la declaration de succession, et enfin oui je trouve que c'est normal que cet homme se paie pour son travail, mais cela ne fait pas partie de ses prerogatives? dans les conventions d'honoraires?

merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Les simulations chiffrées des options ne sont pas dans les honoraires forfaitaires.  
Si votre nièce sait faire le calcul toute seule, elle peut se passer de ce service.  
Sinon elle comprend que c'est payant et elle demande un devis avant d'accepter en connaissance de cause.

-----  
Par Jeanpietre06

Merci, il n'aurait pas fallu qu'elle signe une convention d'honoraires pour servir de lettre de mission?

-----  
Par yapasdequoi

Sans sortir de grands mots, il est toujours utile de formaliser un accord par écrit.